

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2022

DEL-2022-50

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

MM. BOUVARD, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, TARAGON.

MM. GILLET, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, JAILLET, PERINEL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 16**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE - TERRITOIRE DES COMMUNES RURALES SOUS  
CONCESSION ENEDIS - TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ELECTRICITE DANS LE CADRE DE RACCORDEMENTS DE NOUVEAUX USAGERS -  
MARCHES DE TRAVAUX**

**Exposé du Président,**

Le SYANE est maître d'ouvrage de certains types de travaux de raccordements au réseau de distribution publique d'électricité, en application du contrat de concession signé en décembre 2019 avec ENEDIS.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le Syndicat a lancé une consultation des entreprises en deux lots géographiques séparés, par voie de procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

La programmation et les quantités de travaux à commander n'étant pas connues précisément au moment de la consultation, celle-ci fait l'objet, pour chacun des lots, d'un marché de travaux à bons de commandes passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, dont le montant maximum est rappelé ci-après.

Chaque marché sera conclu pour une durée d'un an, à compter de la date de notification, reconductible trois fois maximum, avec un montant financier maximum de 2.000.000,00 € HT pour chacun des deux lots sur la durée globale du marché (4 ans maxi).

N° du lot	Secteur correspondant
1	Grand Annecy, Arve et Salève, Sources du Lac d'Annecy, Genevois, Pays de Cruseilles, Pays Rochois, Fier et Usse, Rumilly Terre de Savoie, Usse et Rhône
2	Thonon Agglomération, Cluses, Arve et montagne, Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Vallée Verte, Montagnes du Giffre, Quatre Rivières, Haut-Chablais, Faucigny-Glières, Pays d'Evian Vallée d'Abondance, Pays du Mont-Blanc

La Commission d'Appel d'Offres du SYANE, réunie le 30 mars 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises PORCHERON / CECCON BTP.
- **Lot n°2** : Le groupement d'entreprises GRAMARI / SIPE / LACIS SASU.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les marchés de travaux proposés et à autoriser le Président à les signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commandes émis pendant la durée de validité des marchés.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES A NUMERIQUE